Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

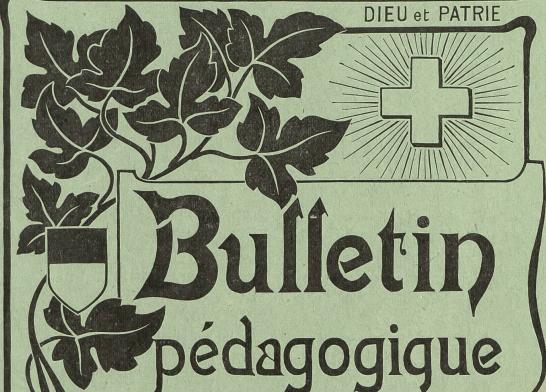
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



ORGANE

DE LA

Société fribourgeoise &

et du Musée pédagogique de Fribourg

COMITÉ DE RÉDACTION

Jules Dessibourg, directeur de l'Ecole normale, rédacteur en chef. Emile Gremaud, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique.

Eugène Dévaud, inspecteur scolaire de la ville de Fribourg.

Julien Favre, professeur, à Hauterive.

Firmin Barbey, inspecteur scolaire de la Broye.

Maxime Berset, professeur à l'Ecole normale de Hauterive.

Marcellin Bochud, instituteur, à Marly.

Raymond Chassot, sténographe, à Fribourg, secrétaire.

Le Bulletin pédagogique paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.





Neuchâtel

On sait qu'une nouvelle église catholique a été construite à Neuchâtel dans une très belle situation au bord du lac. Les devis ayant été de beaucoup dépassés, le conseil de fabrique s'est vu dans la nécessité d'organiser une loterie pour couvrir les frais. La première série de cette loterie, autorisée par plusieurs cantons, est en cours; plus de la moitié des billets est déjà vendue, on pourra donc prochainement en fixer le tirage.